



Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colombelles propose aux enfants habitant Colombelles « **une aide financière aux vacances enfants** de 20 à 500 € par foyer



Conditions d'attribution de l'aide :

Etre domicilié(e) à Colombelles
Etre inscrit(e) à un ou plusieurs séjours ou centre aéré se déroulant à Colombelles ou à l'extérieur
Demande à effectuer auprès du CCAS avant participation au séjour.



Barème :

Le montant attribué se calcule en fonction de votre revenu fiscal de référence divisé par 12 et divisé par le nombre de personnes au Foyer

Quotient familial	Montant de l'aide accordée par Couple avec 1 ou 2 enfants	Montant de l'aide accordée par Famille monoparentale et/ou famille nombreuse
Moins de 300 €	20 €/jour : maxi 400 €/an	25 €/jour : maxi 500 €/an
De 301 € à 400 €	18 €/jour : maxi 360 €/an	23 €/jour : maxi 460 €/an
De 401 à 500 €	16 €/jour : maxi 320 €/an	21 €/jour : maxi 420 €/an
Jusqu'à 600 €	14 €/jour : maxi 280 €/an	19 €/jour : maxi 380 €/an

Modalités

Les aides sont versées directement à l'organisme sur présentation d'une facture attestant la participation au séjour. pour l'année 2021

Les aides seront accordées dans la limite du montant accordé par foyer.



Nous contacter

Centre Communal d'Action Sociale
Adresse postale :
7 rue Jules Guesde
14460 COLOMBELLES

Accueil du Public

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (fermeture le jeudi matin et vendredi de 13h30 à 14h00)

7 rue Jules Guesde
02.31.35.57.00
ccas@colombelles.fr

www.colombelles.fr



INSCRIPTIONS

Nom et Prénom de l'enfant :

.....
.....

Date de naissance :.....

Noms et Prénoms des parents :

.....
.....

N° de téléphone :.....

Adresse :

.....
.....
.....

Séjour :

Lieu et date du séjour :.....

.....
.....

Coût :

Nom et adresse de l'organisme proposant le séjour :

.....
.....

Liste des documents à fournir :

- Dernier avis d'imposition
- Justificatif de domicile de mois de 3 mois
- Attestation CAF
- Devis ou facture relatif à la demande

Quels avantages procure cette aide ?

Elle offre la possibilité d'inscrire les enfants de la commune à un séjour ou Centre aéré pendant les petites et grandes vacances scolaires.

Cette aide est versée directement à l'organisme organisateur du séjour ou centre aéré.



AIDE AUX VACANCES ENFANTS

2021



Centre Communal d'Action Sociale

7 rue Jules Guesde – 14460 COLOMBELLES
02 31 35 57 00 • ccas@colombelles.fr